



PROJET DE COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2018

Date de convocation du Conseil Municipal : 12.03.2018
Date d'affichage du compte-rendu : 20.03.2018
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés: 19

Le dix-neuf Mars deux mille dix-huit, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, Mme Nicole BETTAN Adjoint, M. Rodolphe FOURRÉ Adjoint, Mme Jacqueline LORET, M. Christian GRIPPON, M. Patrick COIRAULT, M. Pascal TRUTEAU, Mme Dominique COIRIER, Mme Sylvie COUTEAU, M. Stéphane VASLIN, Mme Stéphanie ROBERT, Mme Ginette HAYE, Mme Annie GONNORD.

ETAIENT ABSENTS: M. Arthur JONES, Mme Séverine BERLAND, M. Patrick PETIT et Mme Peggy AUGUSTIN qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leur lieu et place à Mme Sylvie MAGNAIN, M. Christian GRIPPON, M. Fabrice MICHELET et Mme Stéphanie ROBERT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Annie GONNORD.

Monsieur le Maire accueille les élus et présente Mme Maud Leray nouvellement intégrée dans le service administratif sur le poste de Marie Biraud, mutée à la Communauté de Communes Mellois en Poitou. Madame Leray est venue volontairement assister à la réunion.

Après adoption du compte-rendu de la séance du 19 Février 2018, l'assemblée délibère comme suit après avoir désigné Mme Annie GONNORD, secrétaire de séance :

LES COMPTES ADMINISTRATIFS et COMPTES DE GESTION 2017

Monsieur le Maire rappelle les principes budgétaires. Il rappelle notamment la relation entre les sections de fonctionnement et d'investissement et insiste sur le fait que la somme correspondant à la différence entre le montant des recettes et des dépenses de fonctionnement, permet de contribuer à l'autofinancement des investissements.

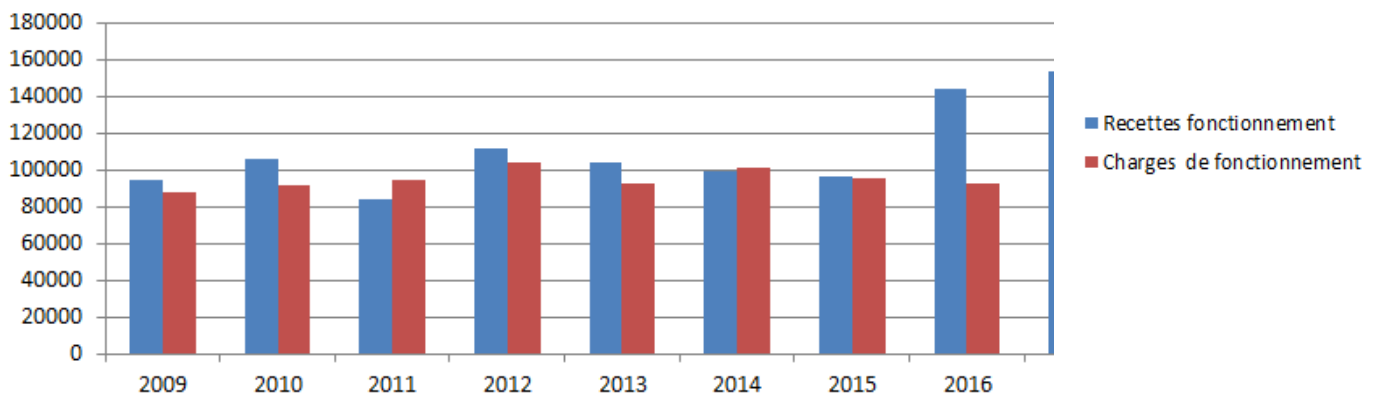
Il précise que la Commission « Finances–Marchés Publics » a étudié les Comptes Administratifs du budget principal de la commune et des budgets annexes, avant présentation au Conseil Municipal.

Ce document établi par l'ordonnateur (le Maire) retrace toutes les écritures (dépenses et recettes) effectuées au cours de l'année. Il doit être en conformité avec le Compte de Gestion établi par le comptable (le Trésorier).

Madame Sylvie Magnain adjointe fera procéder au vote en l'absence de Monsieur le Maire qui, intéressé par la décision, quittera la salle.

SERVICE DES EAUX :

Monsieur le Maire commente les évolutions de dépenses et de recettes de fonctionnement, en augmentation depuis 2016 (date à laquelle le nouveau contrat de concession a été signé avec Véolia), les travaux étant pris en charge par la commune, les recettes sont réparties différemment et la surtaxe reversée par Véolia à la commune est plus importante.



Le programme des travaux 2017 d'un montant global de 106 053.34 €, a été le suivant :

- Travaux Avenue Kennedy :	90 644.12 €
- Démolition du château d'eau sur la Place Malesherbes :	13 433. 67 €
- Purge automatique (Chemin Vert)	1 975. 55 €.

L'exécution de ce budget ne suscite aucune remarque particulière. L'assemblée, à l'unanimité, valide le résultat ainsi établi :

	Recettes	Dépenses	Résultat 2017	résultats antérieurs	RESULTAT
Fonctionnement	153 486,77 €	109 845,90 €	43 640,87 €	32 781,36 €	76 422,23 €
Investissement	136 423,29 €	121 567,98 €	14 855,31 €	40 951,15 €	55 806,46 €
		résultats cumulés	58 496,18 €	73 732,51 €	132 228,69 €

PARC LOCATIF

Ce budget intègre toutes les locations communales et les dépenses inhérentes à ces logements, hormis les locations ponctuelles de salles. Il correspond donc à l'activité de bailleur de la commune.

L'exécution de ce budget ne suscite aucune remarque particulière. L'assemblée, à l'unanimité, valide le résultat ainsi établi :

	Recettes	Dépenses	Résultat 2017	résultats antérieurs	RESULTAT
Fonctionnement	138 240,23 €	120 109,37 €	18 130,86 €	27 787,26 €	45 918,12 €
Investissement	50 826,00 €	9 223,15 €	41 602,85 €	-44 543,19 €	-2 940,34 €
		résultats cumulés	59 733,71 €	-16 755,93 €	42 977,78 €

LOTISSEMENT DE LA GARENNE DU BOIS AUX PINS

Monsieur le Maire indique que seules des écritures de gestion de stock et de paiement d'intérêts du « prêt in fine », ont été effectuées en 2017 sur ce Budget Annexe de « La Garenne du Bois aux Pins ».

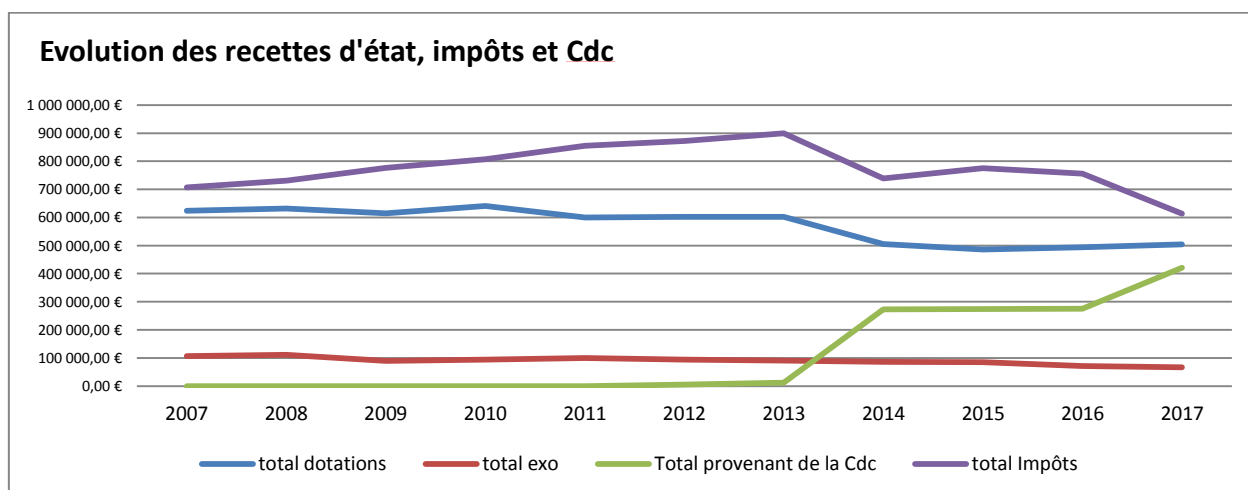
L'exécution de ce budget ne suscite aucune remarque particulière. L'assemblée, à l'unanimité, valide le résultat ainsi établi :

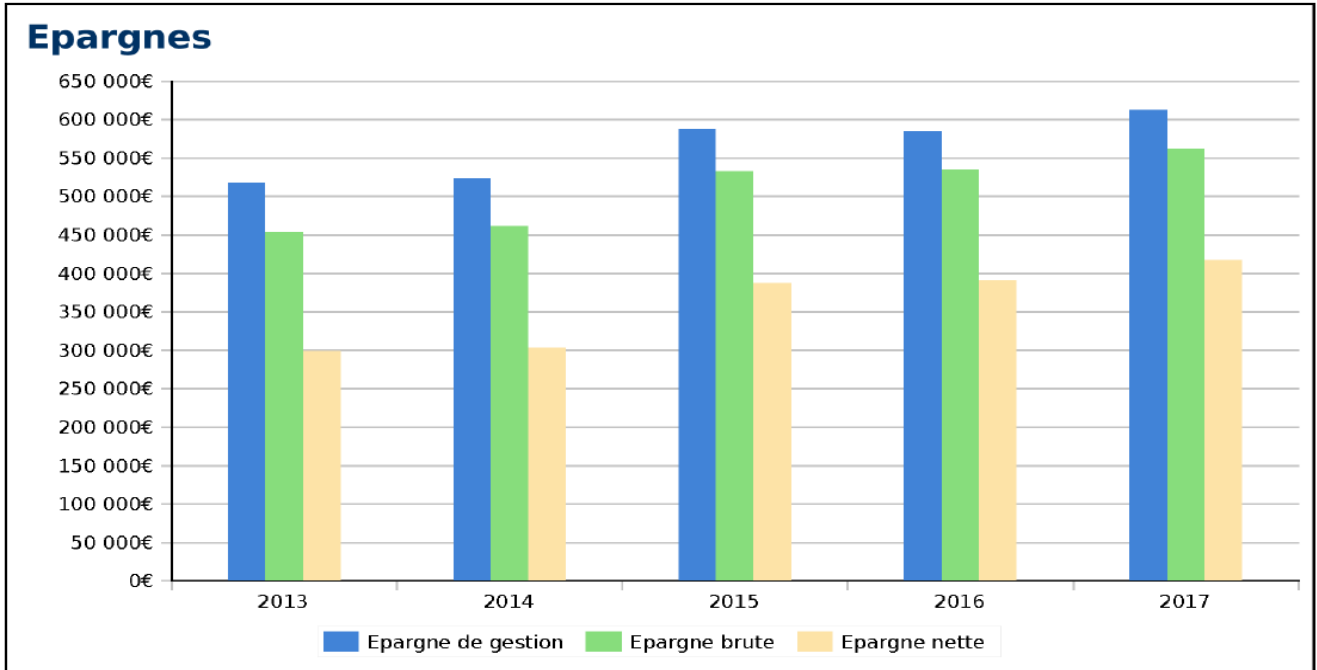
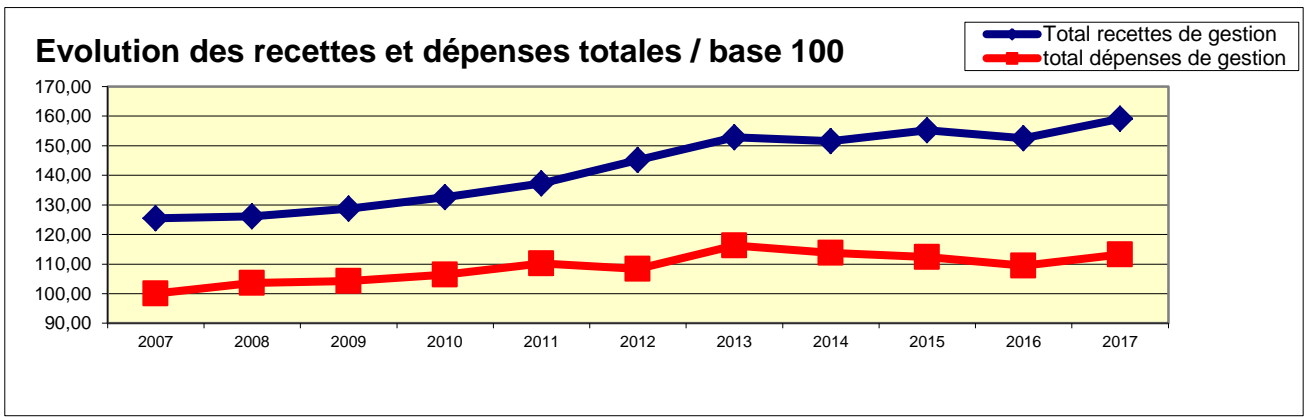
	Recettes	Dépenses	Résultat 2017	résultats antérieurs	RESULTAT
Fonctionnement	409 490,41 €	409 490,50 €	-0,09 €	-31 839,38 €	- 31 839,47 €
Investissement	400 845,37 €	405 167,89 €	-4 322,52 €	-3 245,37 €	- 7 567,89 €
		résultats cumulés	-4 322,61 €	-35 084,75 €	- 39 407,36 €

BUDGET PRINCIPAL

L'analyse complète de la situation financière de la commune établie avec le logiciel Adelyce, sera accessible sur le site internet de la commune www.chef-boutonne.fr

Monsieur le Maire utilise plusieurs tableaux de synthèse pour commenter l'évolution de la situation financière de la commune :



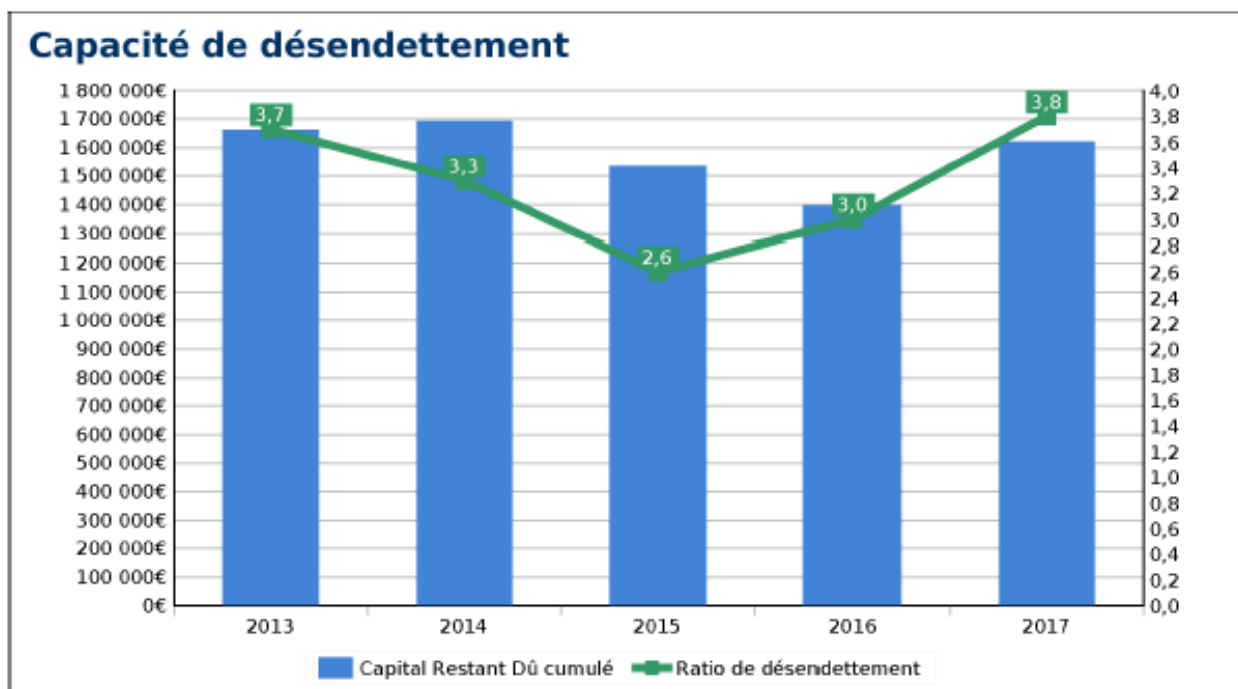


Epargne nette = Epargne brute déduction faite du remboursement du capital de la dette.

Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.



Les emprunts réalisés en 2017 suivants majorent le ratio, tout en le maintenant à un niveau tout à fait acceptable :

- 400 000 € pour la rénovation de la mairie
- 140 000 € pour la rénovation du Château de Javarzay (1^{ère} tranche)
- 86 000 € pour l'achat des locaux de l'ancienne école privée Avenue Auguste Gaud

En conclusion, la situation financière de la commune est la suivante :

- **Maintien de la capacité d'autofinancement à un haut niveau grâce à une constante vigilance des dépenses de fonctionnement (en partenariat avec les agents)**
- **Situation générale très saine**
- **Situation favorable pour supporter les gros investissements.**

L'exécution de ce budget ne suscite aucune remarque particulière. L'assemblée, à l'unanimité, valide le résultat ainsi établi :

	Année 2017	Résultat 2016	Total cumulé
FONCTIONNEMENT			
Recettes	2 114 640,99 €	121 340,58 €	2 235 981,57 €
Dépenses	1 552 388,86 €		1 552 388,86 €
Résultat	562 252,13 €	121 340,58 €	683 592,71 €
INVESTISSEMENT			
Recettes	1 728 128,76 €	161 134,82 €	1 889 263,58 €
Dépenses	2 135 133,60 €		2 135 133,60 €
Résultat	-407 004,84 €	161 134,82 €	-245 870,02 €
TOTAL CUMULE			437 722,69 €

L'ensemble des **COMPTES DE GESTION 2017** correspondants aux budgets annexes et au budget principal de la commune sont également adoptés à l'unanimité (après retour de Monsieur le Maire).

DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2018

Le groupe de travail composé le 19.02.2018, s'est réuni pour définir les priorités parmi les préconisations figurant dans le schéma communal de défense extérieure contre l'incendie, élaboré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours. 5 sites ont été retenus sur les 12 points listés et la consultation correspondante, pour 3 d'entre eux, a été lancée après validation du cahier des charges et des modalités de consultation par la commission Finances.

Après discussion, le **Conseil Municipal** informé du plan de financement prévisionnel de cette opération, simulé avec une DETR prévisionnelle dont le taux devra être précisé par l'Etat.

DEPENSES		RECETTES		
			Si DETR 20%	Si DETR 40%
Travaux HT	28 076,07 €	Subvention DETR	5 915,21 €	11 830,42 €
Géomètre honoraires HT	1 500,00 €	FCTVA	5 821,99 €	5 821,99 €
TVA	5 915,21 €	Coût commune	23 754,08 €	17 838,87 €
TOTAL TTC	35 491,28 €	TOTAL	35 491,28 €	35 491,28 €

valide le principe des travaux prioritaires de défense extérieure contre l'incendie proposés par le groupe de travail, autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande DETR 2018 au titre de cette opération.

EFFACEMENT DE RESEAUX – POINT SUR L'EVOLUTION DE L'OPERATION

Un point d'étape sur l'exécution des travaux et un point financier de cette opération est fait suite à une rencontre avec l'entreprise Delaire le 14.03.2018. Le génie civil est terminé, les réfections de chaussées et de trottoirs sont programmées avant la fin avril et les travaux d'électricité et l'enlèvement des poteaux avant la fin mai.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal** unanime, accepte une plus-value de 700.50 € correspondant à des éclairages plus adaptés. Le modèle proposé est validé par 11 voix.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant correspondant.

SECURISATION DE LA RUE HYPOLYTE HAIRAUD

Monsieur Joël Proust rappelle que ce dossier fait suite à la demande des riverains et à la concertation avec les services du Département pour la sécurisation de la rue Hyppolyte Hairaud.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide une enveloppe de 2 400 € HT pour la pose en régie d'un coussin berlinois, de bornes amovibles et signalétiques, validée par les services « Routes » du Conseil Départemental. Ces aménagements seront effectués dans la continuité des travaux d'effacement en cours, afin de bénéficier de la réglementation de la circulation mise en place et pour éviter une gêne ultérieure pour les riverains.

REPARATION DU TRACTEUR KUBOTA

Monsieur Joël Proust indique que la consultation prévue a été réalisée pour la réparation du tracteur Kubota, en vertu du cahier des charges conforme au besoin défini par les services techniques. La commission Finances a étudié la seule offre reçue. Considérant qu'elle est recevable, **sur proposition de la commission, le Conseil Municipal unanime, accepte le devis de la SARL ASMB d'Alloinay d'un montant de 8 111.82 € HT pour la fourniture et le remontage d'un moteur neuf complet et prestations annexes. La durée de garantie est de 1 an.**

TRAVAUX DE PURGE DE L'AVENUE LOUIS PROUST – CONSULTATION

Pour faire suite à la discussion sur le programme d'investissements 2018 du 19 Février dernier, **le Conseil Municipal valide le lancement d'une consultation pour la réalisation d'une purge sur un tronçon de l'avenue Louis Proust. (depuis la propriété Quiard jusqu'à la rue de Judée) et mandate la commission « Finances- Marchés Publics » pour l'établissement du cahier des charges et la suite à donner.**

ACHAT DE MATERIEL DE DESHERBAGE

Le SMVB Syndicat Mixte De Voirie De La Boutonne a proposé de mutualiser l'achat d'un matériel de désherbage qui a été présenté aux agents des services espaces verts et aux élus.

Le coût de 959 € serait minoré par une subvention de l'agence de l'eau car l'achat groupé se ferait par la SMVB Syndicat Mixte de Voirie de la Boutonne. Le coût résiduel pour la commune serait de l'ordre de 300 à 350 €.

Après avoir entériné l'achat de cet équipement, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat financier avec le SMVB.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame Sylvie Magnain présente la proposition de la commission réunie le 1^{er} mars pour étudier notamment les demandes de subventions reçues.

Sur proposition de la commission, **le Conseil Municipal**

- **A l'unanimité, décide d'attribuer une somme de 2 000 € à l'association Cycle Chef-Boutonnais** pour l'organisation du Prix de la Municipalité, le 10 Juin 2018 à Chef Boutonne.
- **Par 16 voix pour décide d'attribuer une aide de 500 € pour l'Édition 2018 de Musiqolycée.** Les 3 contre auraient souhaité un montant de 700 € correspondant à la demande. Il est précisé que la commission a pris en considération le fait que le choix du lieu de cette animation, à savoir dans l'enceinte du lycée, peut lui donner un caractère un peu privé, même si ce n'est pas la volonté des organisateurs. Elle bénéficie par ailleurs de financements de la Région.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2018

Après discussion, sur proposition de la commission « Animation de la Ville » le Conseil Municipal valide le règlement 2018 du concours des Maisons Fleuries 2018. Les dates de passage du jury seront avancées pour tenir compte des conditions météorologiques qui endommagent parfois les fleurs en fin de saison

L'intégralité du règlement sera publié sur le site internet de la commune www.chef-boutonne.fr ;

CONCOURS PHOTOS 2018

Après discussion, sur proposition de la commission « Animation de la Ville » le Conseil Municipal valide le règlement 2018 du concours Photos 2018 dont le thème est l'Oiseau.

L'intégralité du règlement sera publié sur le site internet de la commune www.chef-boutonne.fr ;

DEMATERIALIZATION DES ACTES DE LA COMMUNE – AVENANT A LA CONVENTION

Une convention a été signée avec la Préfecture en 2013, pour la dématérialisation des délibérations du Conseil Municipal. Il est proposé d'étendre cette méthode aux documents budgétaires voire d'urbanisme et pour les marchés publics. Des contacts sont en cours avec les services instructeurs pour confirmer ou non la possibilité de l'envisager d'ores et déjà pour les documents d'urbanisme et les marchés publics.

Après discussion, le Conseil Municipal en accepte d'ores et déjà le principe et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

PROMOTION DU MUSEE DU CHATEAU DE JAVARZAY ET DE LA VILLE

Sur proposition de la commission « Animation de la ville » le Conseil Municipal, à l'unanimité, favorable à une action de promotion du château de Javarzay décide de la gratuité des visites pour les chef-boutonnais, pendant la saison estivale 2018.

Par ailleurs, il est décidé d'organiser une visite gratuite de la ville, guidée par Christian Beaudoin, aux nouveaux arrivants afin de leur faire découvrir la ville. Les modalités seront revues par la commission.

PRESENTATION DU DOSSIER AVAP DEVANT LA COMMISSION REGIONALE DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE CRPA PARTICIPATION DE L'ATELIER SITES ET PROJETS ET ANTAK

Monsieur le Maire rappelle qu'une 1ère réunion de la CRPA délégation permanente de la 1ère section s'est tenue le 23 novembre 2017, à la DRAC Nouvelle-Aquitaine à Poitiers en présence de l'Atelier Sites et Projets et d'Antak qui ont commenté le projet de la commune.

Une nouvelle réunion au cours de laquelle la décision officielle et définitive a été prise, a eu lieu le 13 Mars 2018 à Angoulême. Il est précisé que la mission d'accompagnement de l'Atelier Sites et Projets et Antak était incorporée dans leur marché initial mais il n'était pas connu, à ce moment-là, que la commission se réunirait 2 fois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine les devis complémentaires pour cette 2^{ème} prestation qui sont respectivement de 960€ TTC pour ASP et 984.50 € TTC pour Antak.

Le Conseil Municipal se réjouit par ailleurs de la décision favorable prise à l'unanimité des membres de la commission (très représentative des acteurs attachés au patrimoine), qui ont ainsi validé le dossier AVAP de Chef-Boutonne.

COMMUNE NOUVELLE- POINT SUR LE DOSSIER

Monsieur le Maire fait un point d'étape des rencontres et discussions qui ont eu lieu dans le cadre du projet de création d'une commune nouvelle. Une nouvelle réunion a eu lieu vendredi 9 mars entre maires et adjoints avec les communes de Crézières, la Bataille, Loubigné, Fontenille St Martin d'Entraigues, Tillou et Chef-Boutonne.

Les communes de Fontenille St Martin d'Entraigues et Loubigné, si elles sont d'accord sur le principe, ne souhaitent pas concrétiser le projet d'une commune nouvelle au 1er janvier 2019.

Crézières et La Bataille sont-elles d'ores et déjà d'accord sur le principe.

Tillou était d'accord pour former une commune nouvelle avec les 6 communes. Les 3 représentants présents lors de la réunion sont d'accord à titre personnel, de former une commune nouvelle à 4, dès le 1er janvier prochain. Cette position devrait être confirmée lors de la réunion du Conseil Municipal, à la fin du mois de mars.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire indique qu'il convient maintenant que le Conseil Municipal se positionne sur le principe, en prenant une délibération pour former ou non une commune nouvelle avec les communes de Tillou, Crézières et la Bataille dès le 1^{er} Janvier 2019.

Pour faire suite à la discussion déjà bien amorcée lors de la précédente réunion du 19 Février 2018, après discussion le Conseil Municipal à l'unanimité, confirme sa volonté de créer une commune nouvelle, entre les communes de Tillou, Crézières, la Bataille et Chef-Boutonne au 01 Janvier 2019.

Des réunions animées par les services de la Préfecture d'une part et l'organisme « Territoires Conseils » d'autre part, sont déjà programmées avec tous les élus. Par ailleurs, des réunions seront rapidement organisées avec la population.

L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent diverses informations avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :

Madame Sylvie Magnain adjoint chargée de l'Animation de la Ville et de la Communication annonce :

- ✓ La préparation du prochain journal « Couleur à la Une »
- ✓ La réflexion en cours menée par la commission pour une programmation d'animations estivales.

Monsieur Joël Proust adjoint chargé des Travaux-Voirie et de la Valorisation du patrimoine

- ✓ Dresse la liste des travaux effectués en régie (par les agents communaux) depuis le 19.02.2018. Cette liste sera transmise aux élus, par mail, pour une meilleure appréhension des travaux effectués .

Monsieur le Maire évoque ensuite diverses informations ou sujets d'actualité parmi lesquels :

- Le nettoyage effectué dans l'Eglise Saint-Chartier
- La transmission dans les prochaines semaines (réclamée depuis la présentation du dossier en mai 2017) du rapport officiel de Madame Segonne-Debord architecte missionné pour réaliser l'audit sur l'état de l'Eglise Saint-Chartier.
- Le recrutement de Monsieur Blay sur le poste initialement occupé par Madame Nadine Guerguin et pour lequel Philippe Garandeau a fait l'intérim. Celui-ci ayant refusé de passer son permis de conduire, n'a pu être maintenu.
- La Trésorerie de Sauzé-Vaussais connaît des mouvements de personnel avec le départ à la retraite de Monsieur Alain Daugé après de longues années de bons et loyaux services et la mutation annoncée de Madame Kergresse.
- Trois dates des prochaines réunions de Conseil Municipal sont modifiées.
- La suppression imminente du local technique du Conseil Départemental Route de Gournay, dans le cadre des restructurations des services départementaux

Puis Monsieur le Maire montre l'esquisse du nouvel EHPAD présentée par le Cabinet Duclos de Poitiers (86) qui s'est vu confier la maîtrise d'œuvre de cette opération à l'issue du concours d'architectes qui a été réalisé.

Madame Sylvie Magnain rappelle que la souscription est ouverte à tous, pour la 2^{ème} tranche de travaux de rénovation du Château.

Madame Sylvie Couteau indique avoir eu contact avec les propriétaires du terrain sur lequel se trouve actuellement le tombeau Cail. Au gré de la discussion, la préservation du four qui s'y trouve également a été évoquée. Contact sera pris avec les propriétaires.

Madame Nicole Bettan annonce la prochaine réunion de la commission PCC, relative à la vitrophanie, le 26.03.2018 à 18h15 en mairie.

La séance est close à 23h00.

Ainsi délibéré, le 19 Mars 2018, en Mairie de Chef Boutonne.

Le Maire,
Fabrice MICHELET